

## Les principales subventions 2010 dans le domaine social

1. Association Attention, il y a 2 col.12 et aps de col.19	2. Domaine	3. Tot subv. 2010	4. Mise à dispo de locaux en K€	5. Mise à dispo de personnel	6. Tot. Subv. / tot. Ressources	7. Lyon	8. Grand Lyon	9. Dpt	10. Région	11. Autres	12. déficit	12. Pas de convention	13. Pas d'obj. Quant.	14. Mtt subv. > conventions	15. Manque bilan/Rés.	16. Manque Rapport	17. Disponibilités	18. Probl. Compétence	20. Délég. sce public
Croix Rouge Française	.invest.	181 906 245 €			17%				528 105 €	181 378 140 €					X				
Entraide aux Isolés	.invest.							155 550 €							X	X			
Foncière Habitat et Humanisme	.invest.								214 216 €		X				X				
Foyer l'Escale Lyonnaise	.invest.	4 002 244 €			63%		1 582 244 €	300 000 €		2 120 000 €									X
ADASEA amén. struct. agricoles	Agric.	611 450 €			68%			215 900 €		395 550 €						X			X
ARDEAR emploi agricole	Agric.	439 168 €			86%				251 592 €	576 €	X	X							X
ARAVIS ressources humaines PME	Eco	2 199 904 €			86%				588 980 €	1 610 924 €			X			X			X
Chambre Reg Eco Sociale Solidaire	Eco	795 197 €			87%				357 379 €	437 818 €	X	X					X	X	X
Krysalide (Imaginove)	Eco	- €			45%		200 000 €	100 000 €	200 000 €	350 680 €	X		X			X			
Oedoria	Eco	34 996 €						113 622 €			X	X	X			X			
Rhône Développement Initiatives	Eco	652 707 €			92%		125 000 €			527 707 €									X
AGDS	enfance	1 311 738 €			39%	551 500 €				760 238 €								5M€	
ALFA 3A animation jeunes	enfance	1 084 768 €			3%	588 000 €				496 768 €			X					29M€	
ALYSE (Lyon Santé Education)	enfance	430 917 €			48%	364 000 €				66 917 €			X						
Crèche St Bernard	enfance	1 641 534 €			76%	1 033 500 €				608 034 €	X								X
Croix Rouge Française - la Chrysalide	enfance	391 428 €			47%	375 000 €				16 428 €									
La Friponnerie	enfance	747 520 €			40%	695 000 €				52 520 €	X							7M€	
les Montchatons	enfance	470 340 €			42%	488 040 €				- 17 700 €	X								
Les P'tits Gones du 8ème	enfance	692 660 €	7 K€		82%	382 000 €				310 660 €	X								X
Mutualité Française du Rhône	enfance	2 033 579 €	885 K€		35%	1 218 500 €				815 079 €									
SLEA enfance adolescence	enfance		183 K€		nd	1 072 500 €				- 1 072 500 €	X								
PACT du Rhône	fin. logt	25 000 €			3%		73 062 €												
PACT Rhone-Ouest	fin. logt	23 032 €						174 217 €			X								
AFPI Rhodanienne	Form.	545 000 €			6%				229 308 €	315 692 €		X	X			X			
CRIAS Mieux Vivre	Info	562 132 €			89%			342 000 €		220 132 €	X		X			X		X	X
ADIL info logement	info logt	nd						212 850 €					X		X	X			
ADIE	insertion	26 100 682 €			97%				2 373 682 €	23 727 000 €	X				X	X	44 M€	X	X
ALLIES PLIE insertion	insertion	3 117 576 €			89%	585 047 €				2 532 529 €			X						X
ARRADEP	insertion						120 000 €			10 000 €			X	X	X				
Jeunes emplois mobilité R/A	insertion	570 978 €			92%				240 618 €	373 000 €	X		X			X			X
Medialys	insertion	5 186 000 €					90 000 €	900 000 €		4 196 000 €			X		X				
Mission Locale Bron Décines Meyzieu	insertion	1 369 811 €			90%				312 434 €	1 057 377 €	X		X			X	4,4M€		X
Mission Locale de Lyon	insertion	3 750 523 €	99 K€	74 K€	96%	969 438 €			459 074 €	2 322 011 €	X								X
Mission Locale Rhône Sud-Est	insertion	2 102 565 €			96%				450 553 €	1 652 012 €			X			X			X
Mission Locale Villeurbanne	insertion	1 368 225 €			94%				318 013 €	1 050 212 €			X			X			X
ARALIS	Logt	nd						150 035 €							X	X			
Foyer Notre Dame des Sans Abris	Logt	6 529 690 €			52%	446 740 €		810 619 €	120 000 €	5 152 331 €									
Habitat et Humanisme	Logt	2 757 038 €			57%	150 000 €	32 379 €	406 040 €		2 168 619 €	X								
Amis Jeudi Dimanche	loisirs							110 000 €			X		X		X	X			
FONJEP	loisirs					756 720 €						X	X		X	X		X	
Maison enfance du 6ème	loisirs	419 625 €	119 K€		37%	411 875 €				7 750 €									
Maison enfance Montplaisir	loisirs	446 800 €	0	0	40%	428 614 €				18 186 €	X								
Comité Oeuvres Sociales ville de Lyon	pers.	2 607 384 €			66%	2 309 065 €				298 319 €	X		X	X					X
Quartier Vitalité	social	658 143 €	224 K€		71%	404 007 €				254 136 €	X								X
Comité Régional CGT	Synd.	877 094 €			70%				172 437 €	704 657 €	X		X			X		X	X

## Observations sur les subventions dans le domaine social

CANOL a demandé à la ville de Lyon, au Grand Lyon, au conseil général et au conseil régional les dossiers de leurs plus importantes subventions dans le domaine social. Nous les avons analysés et le résultat est présenté dans le tableau page 4 **de ce bulletin**. Parmi les dossiers demandés, certains étaient communs à plusieurs collectivités ; nous les avons donc regroupés. Il y en a 45 en tout, ce qui représente un montant total de subventions de plus de 258 millions d'euros.

Nos remarques sont les suivantes :

### ■ Sur un plan général,

- pour 45% des associations étudiées, les subventions reçues représentent **plus de 50% de leur budget**, c'est-à-dire qu'elles ne sont aucunement autonomes et qu'elles n'existeraient pas sans la générosité de nos collectivités. Il faut alors se poser la question de savoir si elles exercent bien une mission qui est de la compétence de la collectivité qui la subventionne et , si oui, s'il n'est pas préférable d'en faire une délégation de service public avec un contrôle strict de son activité !
- les crèches mises à part, les collectivités n'imposent que très **rarement aux associations des objectifs quantifiés lors de l'attribution de la subvention**. Comme les rapports d'activité, quand ils sont fournis, sont souvent très vagues, il est quasi impossible de juger de la pertinence de la subvention. Seul le rapport entre le montant de la subvention versée par rapport au budget permet de s'en faire une idée.
- **Beaucoup d'organismes reçoivent des subventions multiples, si bien qu'aucune collectivité ne se sent responsable du suivi de l'association**. La récente réforme des collectivités territoriales avait envisagé de séparer les domaines de compétence entre les collectivités, mais cela n'avait pas été accepté par les élus qui veulent continuer à se servir des subventions comme d'un outil électoral.

### ■ Concernant la collecte des informations par les collectivités :

- **Ville de Lyon. C'est la seule collectivité qui gère correctement ses subventions** : les dossiers demandés étaient tous complets avec convention d'attribution, bilan, compte de résultats et rapport d'activité.
- **Grand Lyon**. Des dossiers absents ou incomplets malgré nos relances.
- **Conseil Général et Conseil Régional**. Il manque beaucoup de comptes de résultats et de rapports d'activité... ou quand ils y sont ce sont ceux de l'année précédente, ou des projets... Cela démontre **l'absence de contrôle de leur utilisation !**

### ■ Comment lire le tableau ?

- ✓ **colonne 1** : les associations sont classées par domaine d'intervention (col. 2)
- ✓ **col. 3** : c'est le total des subventions reçues figurant sur leur compte de résultats 2010
- ✓ **col. 4 et 5** : c'est l'évaluation par la collectivité (essentiellement la ville de Lyon) de la valeur locative annuelle des locaux et du personnel mis gratuitement à disposition. Ces 2 éléments doivent figurer dans les comptes de résultats des associations qui en bénéficient (ce qui est rarement le cas !) et augmenter d'autant le poste « subventions reçues ».
- ✓ **col. 6** : c'est le pourcentage que représente le montant total des subventions reçues par rapport aux ressources globales de l'association. La différence est constituée par les recettes venant de leur activité.
- ✓ **col. 7 à 11** : ce sont les sommes reçues de la part des collectivités étudiées et celles non identifiées, comme la Direction Départementale des Affaires Sociales pour les crèches.
- ✓ **col. 12** : c'est l'indication que l'exercice 2010 de l'association s'est soldée par un déficit. Plus de la moitié sont dans cette situation !
- ✓ **col. 13** : signale que la collectivités n'a pas été en mesure de fournir la convention (obligatoire !) justifiant la subvention.
- ✓ **col. 14** : signifie que les conventions passées par les collectivités avec l'association ne précisent aucun objectif chiffré (nombre de personnes gérées, nombre de personnes retrouvant un emploi, ...). 50% des

conventions passées se bornent à laisser l'association libre de faire ce qu'elle entend de l'argent reçu. Une exception : les crèches qui indiquent le nombre de places.

- ✓ **col. 15** : signale que le montant versé est supérieur à celui indiqué sur les conventions fournies.
- ✓ **col. 16** : la collectivité n'a pas fourni le bilan et le compte de résultats de l'association pour 2010 (8 cas de ce genre). Dans bien des cas, le contrôle obligatoire par un commissaire aux comptes n'est pas fourni.
- ✓ **col. 17** : indique l'absence du compte-rendu technique et financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention pour l'année 2010, en conformité avec la législation. Ces documents fournis sans exception par la ville de Lyon sont pour la plupart indisponibles au conseil général et au conseil régional. Ces collectivités distribuent donc notre argent sans contrôle.
- ✓ **col. 18** : c'est l'indication que la situation financière de l'association (trésorerie + disponibilités) est tellement confortable que son subventionnement n'est pas justifié. 5 associations sont dans ce cas.
- ✓ **col. 19** : signifie que l'activité du bénéficiaire ne faisait pas partie des compétences attribuées à la collectivité
- ✓ **col. 20** : quand le montant des subventions reçues dépasse 50% des recettes, CANOL considère qu'à ce niveau de subvention, sans l'argent des collectivités, l'activité n'aurait pas lieu d'exister ! Alors ou on la laisse disparaître, ou on considère que son activité est indispensable à la société et on la traite directement, en régie, ou on impose un contrat de délégation de service public, avec des objectifs et des responsabilités précises. Près de 50% des associations étudiées sont dans ce cas et l'existence de beaucoup d'entre elles est discutable !

#### ■ Observations particulières :

**Les 4 premières subventions n'auraient pas dû figurer dans les dépenses de fonctionnement puisque ce sont des subventions d'investissement !**

- **ADASEA** : association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles du Rhône : le Conseil Général ne fournit ni convention, ni rapport d'activité
- **ARDEAR** : association régionale pour le développement agricole et rural. Fait partie de ces associations créées de toutes pièces par la Région, dont on a beaucoup de mal à cerner l'utilité.
- **ARAVIS** : cet organisme est censé « accompagner l'innovation sociale et l'amélioration concertée des conditions de travail et la performance des entreprises en Rhône-Alpes » ! ... sans objectif ni rapport d'activité !
- **Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire** : organisme régional qui fait la promotion de l'économie sociale et solidaire aux frais des contribuables et assure la formation du personnel de ses adhérents.
- **KRYSSALIDE** : c'est un projet du « pôle de compétitivité » IMAGINOVE (jeux video). Subventionné par le Grand Lyon, le Conseil Général et la Région, il ne fournit même pas de rapport d'activité
- **Oedoria** : on ne sait de quoi il s'agit : le conseil général n'a fourni ni convention, ni rapport d'activité ! Le montant des subventions reçues est inférieur à ce qu'a versé la collectivité ! Le site internet indique que « cet organisme a été créé en 2009 en fusionnant les caves de beaujolais de Liergues et de Theizé » !
- **Rhône Développement Initiatives** : « attribue des prêts d'honneur destinés à conforter les apports personnels des porteurs de projet et gère un dispositif de garantie sur prêts bancaires », le tout financé par le Grand Lyon, donc notre argent !
- **les associations dans le domaine « enfance »** sont des structures d'accueil pour enfants de 0 à 6 ans subventionnées par la ville de Lyon. Elles remplissent toutes un rapport sur un modèle-type établi par la CAF faisant ressortir des renseignements tels que le taux d'occupation, le coût horaire par enfant, ou l'absentéisme. Leurs locaux sont toujours mis à disposition gratuitement par la ville.
- **PACT Rhône et PACT Rhône-Ouest** sont des organismes chargés par le Département de gérer les dossiers et à financer les aides à l'amélioration du logement pour les personnes handicapées ou dépendantes. On ne comprend pas pourquoi le Grand Lyon finance 2 postes au PACT du Rhône.
- **AFPI rhodanienne** : organisme de formation professionnelle créé par les entreprises de la région. La région qui la subventionne ne fournit ni convention ni rapport d'activité.
- **CRIS – mieux vivre** : est un « centre de ressources en faveur de la personne âgée ou handicapée ! ». C'est l'interlocuteur privilégié des « maisons du Rhône ». Pourquoi les « études » fournies par cet organisme ne font-elles pas l'objet d'un marché ?

- **ADIL du Rhône** est l'antenne locale d'un organisme national d'information des locataires, bailleurs et propriétaires. Elle ne fournit ni compte de résultats, ni rapport d'activités.
- **les entreprises d'insertion** ont des caractéristiques communes : elles sont toutes financées à près de 100% sur fonds publics. Les rapports fournis sont bien détaillés et permettent une synthèse globale de l'activité, donc de l'efficacité des différents intervenants dans ce secteur. Il est regrettable que le Conseil Régional ne soit pas à même de fournir les bilans d'activité des 4 associations qu'il subventionne !
- **ARALIS, Notre-Dame des Sans-abri, et Habitat et Humanisme** font tous 3 de l'accompagnement social, mais, à la différence d'ARALIS, une grande partie des services offerts par les 2 derniers est assurée par des bénévoles qui y consacrent une partie de leurs loisirs et des dons assurent une partie du financement. Ce sont les exemples-type d'association à but non-lucratif dont l'utilité et l'efficacité sont reconnus.
- **Les Amis du Jeudi-Dimanche** organisent des séjours de vacances pour jeunes et adolescents.
- **FONJEP** est un fonds de coopération qui rémunère pour 756 720 € les 12 directeurs de MJC de la ville de Lyon.
- **les Maisons de l'enfance du 6<sup>ème</sup> et de Montplaisir** sont 2 des 9 structures d'accueil de loisirs pour enfants et adolescents de la ville de Lyon.
- **Comité des Oeuvres Sociales de la ville de Lyon.** Les subventions représentent 0,9% des frais de personnel de la ville.
- **Quartier vitalité** : association de quartier de Lyon qui fait de l'animation, du centre aéré, de l'accompagnement scolaire...
- **CGT Rhône-Alpes** : syndicat très largement subventionné qui ne rend de comptes à personne.

Cette analyse démontre à nouveau le peu de sérieux de nos collectivités à utiliser notre argent, la ville de Lyon mise à part.

Des sommes importantes sont confiées à des organismes qui vivent de ces subventions, sans que leur efficacité puisse être démontrée et parfois même leur utilité. Notre analyse est confortée par celle de la Cour des Comptes qui, dans son rapport annuel 2012, indique que « ***faute d'une évaluation systématique des dépenses d'intervention, c'est le plus souvent une logique de reconduction qui préside à la budgétisation, alors que l'efficacité de certains dispositifs peut être remise en question*** » !